

Sommet UA 2019 : signature d'un accord de siège entre le Niger et la commission de l'UA

Soumis par lawan le mer, 15/05/2019 - 15:34

Par [Agence Nigérienne de Presse](#) [1]

mai 15, 2019

Niamey, 15 mai (ANP) - Le directeur général de l'Agence UA Niger 2019, Monsieur Saïdil Moctar Mohamed, représentant le gouvernement du Niger et Monsieur Mohamed Salem représentant la Commission de l'union Africaine, ont procédé ce mercredi 15 mai 2019 à Niamey à la signature d'un accord de siège déterminant les conditions générales d'organisation du sommet et des rencontres connexe en juillet prochain dans la capitale nigérienne.

Il s'agit de la Conférence de l'Union Africaine prévue du 04 au 08 juillet 2019 qui inclura la 35ème session ordinaire du conseil exécutif, le deuxième sommet extraordinaire sur le libre échange continental et la première semestrielle de la coordination de l'UA et du comité économique régional”.

Le protocole va permettre au pays hôte d'accueillir ces différentes réunions sur son territoire en précisant le statut juridique et en garantissant également l'indépendance de l'organisation de ce grand évènement.

L'accord de siège est signé pour faciliter la bonne organisation des différentes activités du sommet de l'Union Africaine notamment la mise à disposition des participants des infrastructures, des conditions de transport, d'hébergement, de séjour, de santé, de sécurité, de communication et bien d'autres privilèges.

“Nous venons de fixer, d'un commun accord, toutes les conditions devant garantir la bonne tenue matérielle et technique des assises de Niamey de la Conférence de l'Union Africaine prévue du 04 au 08 juillet 2019 qui inclura la 35ème session ordinaire du conseil exécutif, le deuxième sommet extraordinaire sur le libre échange continental et la première semestrielle de la coordination de l'UA et du comité économique régional”, a déclaré Saïdil Moctar avant d'indiquer que c'est la première fois qu'un accord de siège est signé à deux mois seulement de l'évènement.

Pour le représentant de l'Union Africaine, Monsieur Mohamed Salem “la signature de cet accord entre la république Niger et l'UA constitue un évènement important dans les préparatifs de ce grand évènement”, notant que “Le Niger sera indubitablement prêt pour le rendez-vous de Niamey de juillet 2019, et ce sommet sera historique”.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence du secrétaire général du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, Monsieur Ibrahim Sani Abani.

AS/CA/ANP-0083 Mai 2019

Niamey, 15 mai (ANP) - Le directeur général de l'Agence UA Niger 2019, Monsieur Saïdil Moctar Mohamed, représentant le gouvernement du Niger et Monsieur Mohamed Salem représentant la Commission de l'union Africaine, ont procédé ce mercredi 15 mai 2019 à Niamey à la signature d'un accord de siège déterminant les conditions générales d'organisation du sommet et des rencontres connexe en juillet prochain dans la capitale nigérienne.

Il s'agit de la Conférence de l'Union Africaine prévue du 04 au 08 juillet 2019 qui inclura la 35ème session ordinaire du conseil exécutif, le deuxième sommet extraordinaire sur le libre échange continental et la première semestrielle de la coordination de l'UA et du comité économique régional”.

Le protocole va permettre au pays hôte d'accueillir ces différentes réunions sur son territoire en précisant le statut juridique et en garantissant également l'indépendance de l'organisation de ce grand évènement.

L'accord de siège est signé pour faciliter la bonne organisation des différentes activités du sommet de l'Union Africaine notamment la mise à disposition des participants des infrastructures, des conditions de transport, d'hébergement, de séjour, de santé, de sécurité, de communication et bien d'autres privilèges.

“Nous venons de fixer, d’un commun accord, toutes les conditions devant garantir la bonne tenue matérielle et technique des assises de Niamey de la Conférence de l’Union Africaine prévue du 04 au 08 juillet 2019 qui inclura la 35ème session ordinaire du conseil exécutif, le deuxième sommet extraordinaire sur le libre échange continental et la première semestrielle de la coordination de l’UA et du comité économique régional”, a déclaré Saïdil Moctar avant d’indiquer que c’est la première fois qu’un accord de siège est signé à deux mois seulement de l’évènement.

Pour le représentant de l’Union Africaine, Monsieur Mohamed Salem “la signature de cet accord entre la république Niger et l’UA constitue un évènement important dans les préparatifs de ce grand évènement”, notant que “Le Niger sera indubitablement prêt pour le rendez-vous de Niamey de juillet 2019, et ce sommet sera historique”.

Cette cérémonie s’est déroulée en présence du secrétaire général du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, Monsieur Ibrahim Sani Abani.

AS/CA/ANP-0083 Mai 2019

Niamey, 15 mai (ANP) - Le directeur général de l’Agence UA Niger 2019, Monsieur Saïdil Moctar Mohamed, représentant le gouvernement du Niger et Monsieur Mohamed Salem représentant la Commission de l’union Africaine, ont procédé ce mercredi 15 mai 2019 à Niamey à la signature d’un accord de siège déterminant les conditions générales d’organisation du sommet et des rencontres connexe en juillet prochain dans la capitale nigérienne.

Il s’agit de la Conférence de l’Union Africaine prévue du 04 au 08 juillet 2019 qui inclura la 35ème session ordinaire du conseil exécutif, le deuxième sommet extraordinaire sur le libre échange continental et la première semestrielle de la coordination de l’UA et du comité économique régional”.

Le protocole va permettre au pays hôte d’accueillir ces différentes réunions sur son territoire en précisant le statut juridique et en garantissant également l’indépendance de l’organisation de ce grand évènement.

Ll’accord de siège est signé pour faciliter la bonne organisation des différentes activités du sommet de l’Union Africaine notamment la mise à disposition des participants des infrastructures, des conditions de transport, d’hébergement, de séjour, de santé, de sécurité, de communication et bien d’autres privilèges.

“Nous venons de fixer, d’un commun accord, toutes les conditions devant garantir la bonne tenue matérielle et technique des assises de Niamey de la Conférence de l’Union Africaine prévue du 04 au 08 juillet 2019 qui inclura la 35ème session ordinaire du conseil exécutif, le deuxième sommet extraordinaire sur le libre échange continental et la première semestrielle de la coordination de l’UA et du comité économique régional”, a déclaré Saïdil Moctar avant d’indiquer que c’est la première fois qu’un accord de siège est signé à deux mois seulement de l’évènement.

Pour le représentant de l’Union Africaine, Monsieur Mohamed Salem “la signature de cet accord entre la république Niger et l’UA constitue un évènement important dans les préparatifs de ce grand évènement”, notant que “Le Niger sera indubitablement prêt pour le rendez-vous de Niamey de juillet 2019, et ce sommet sera historique”.

Cette cérémonie s’est déroulée en présence du secrétaire général du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, Monsieur Ibrahim Sani Abani.

AS/CA/ANP-0083 Mai 2019

Niamey, 15 mai (ANP) - Le directeur général de l’Agence UA Niger 2019, Monsieur Saïdil Moctar Mohamed, représentant le gouvernement du Niger et Monsieur Mohamed Salem représentant la Commission de l’union Africaine, ont procédé ce mercredi 15 mai 2019 à Niamey à la signature d’un accord de siège déterminant les conditions générales d’organisation du sommet et des rencontres connexe en juillet prochain dans la capitale nigérienne.

Il s’agit de la Conférence de l’Union Africaine prévue du 04 au 08 juillet 2019 qui inclura la 35ème session ordinaire du conseil exécutif, le deuxième sommet extraordinaire sur le libre échange continental et la première semestrielle de la coordination de l’UA et du comité économique régional”.

Le protocole va permettre au pays hôte d’accueillir ces différentes réunions sur son territoire en précisant le statut juridique et en garantissant également l’indépendance de l’organisation de ce grand évènement.

Ll’accord de siège est signé pour faciliter la bonne organisation des différentes activités du sommet de l’Union Africaine notamment la mise à disposition des participants des infrastructures, des conditions de

transport, d'hébergement, de séjour, de santé, de sécurité, de communication et bien d'autres privilèges. "Nous venons de fixer, d'un commun accord, toutes les conditions devant garantir la bonne tenue matérielle et technique des assises de Niamey de la Conférence de l'Union Africaine prévue du 04 au 08 juillet 2019 qui inclura la 35ème session ordinaire du conseil exécutif, le deuxième sommet extraordinaire sur le libre échange continental et la première semestrielle de la coordination de l'UA et du comité économique régional", a déclaré Saïdil Moctar avant d'indiquer que c'est la première fois qu'un accord de siège est signé à deux mois seulement de l'évènement.

Pour le représentant de l'Union Africaine, Monsieur Mohamed Salem "la signature de cet accord entre la république Niger et l'UA constitue un évènement important dans les préparatifs de ce grand évènement", notant que "Le Niger sera indubitablement prêt pour le rendez-vous de Niamey de juillet 2019, et ce sommet sera historique".

Cette cérémonie s'est déroulée en présence du secrétaire général du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, Monsieur Ibrahim Sani Abani.

AS/CA/ANP-0083 Mai 2019

Niamey, 15 mai (ANP) - Le directeur général de l'Agence UA Niger 2019, Monsieur Saïdil Moctar Mohamed, représentant le gouvernement du Niger et Monsieur Mohamed Salem représentant la Commission de l'union Africaine, ont procédé ce mercredi 15 mai 2019 à Niamey à la signature d'un accord de siège déterminant les conditions générales d'organisation du sommet et des rencontres connexe en juillet prochain dans la capitale nigérienne.

Il s'agit de la Conférence de l'Union Africaine prévue du 04 au 08 juillet 2019 qui inclura la 35ème session ordinaire du conseil exécutif, le deuxième sommet extraordinaire sur le libre échange continental et la première semestrielle de la coordination de l'UA et du comité économique régional".

Le protocole va permettre au pays hôte d'accueillir ces différentes réunions sur son territoire en précisant le statut juridique et en garantissant également l'indépendance de l'organisation de ce grand évènement.

L'accord de siège est signé pour faciliter la bonne organisation des différentes activités du sommet de l'Union Africaine notamment la mise à disposition des participants des infrastructures, des conditions de transport, d'hébergement, de séjour, de santé, de sécurité, de communication et bien d'autres privilèges.

"Nous venons de fixer, d'un commun accord, toutes les conditions devant garantir la bonne tenue matérielle et technique des assises de Niamey de la Conférence de l'Union Africaine prévue du 04 au 08 juillet 2019 qui inclura la 35ème session ordinaire du conseil exécutif, le deuxième sommet extraordinaire sur le libre échange continental et la première semestrielle de la coordination de l'UA et du comité économique régional", a déclaré Saïdil Moctar avant d'indiquer que c'est la première fois qu'un accord de siège est signé à deux mois seulement de l'évènement.

Pour le représentant de l'Union Africaine, Monsieur Mohamed Salem "la signature de cet accord entre la république Niger et l'UA constitue un évènement important dans les préparatifs de ce grand évènement", notant que "Le Niger sera indubitablement prêt pour le rendez-vous de Niamey de juillet 2019, et ce sommet sera historique".

Cette cérémonie s'est déroulée en présence du secrétaire général du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, Monsieur Ibrahim Sani Abani.

AS/CA/ANP-0083 Mai 2019

Niamey, 15 mai (ANP) - Le directeur général de l'Agence UA Niger 2019, Monsieur Saïdil Moctar Mohamed, représentant le gouvernement du Niger et Monsieur Mohamed Salem représentant la Commission de l'union Africaine, ont procédé ce mercredi 15 mai 2019 à Niamey à la signature d'un accord de siège déterminant les conditions générales d'organisation du sommet et des rencontres connexe en juillet prochain dans la capitale nigérienne.

Il s'agit de la Conférence de l'Union Africaine prévue du 04 au 08 juillet 2019 qui inclura la 35ème session ordinaire du conseil exécutif, le deuxième sommet extraordinaire sur le libre échange continental et la première semestrielle de la coordination de l'UA et du comité économique régional".

Le protocole va permettre au pays hôte d'accueillir ces différentes réunions sur son territoire en précisant le statut juridique et en garantissant également l'indépendance de l'organisation de ce grand évènement.

L'accord de siège est signé pour faciliter la bonne organisation des différentes activités du sommet de

l'Union Africaine notamment la mise à disposition des participants des infrastructures, des conditions de transport, d'hébergement, de séjour, de santé, de sécurité, de communication et bien d'autres privilèges. "Nous venons de fixer, d'un commun accord, toutes les conditions devant garantir la bonne tenue matérielle et technique des assises de Niamey de la Conférence de l'Union Africaine prévue du 04 au 08 juillet 2019 qui inclura la 35ème session ordinaire du conseil exécutif, le deuxième sommet extraordinaire sur le libre échange continental et la première semestrielle de la coordination de l'UA et du comité économique régional", a déclaré Saïdil Moctar avant d'indiquer que c'est la première fois qu'un accord de siège est signé à deux mois seulement de l'évènement.

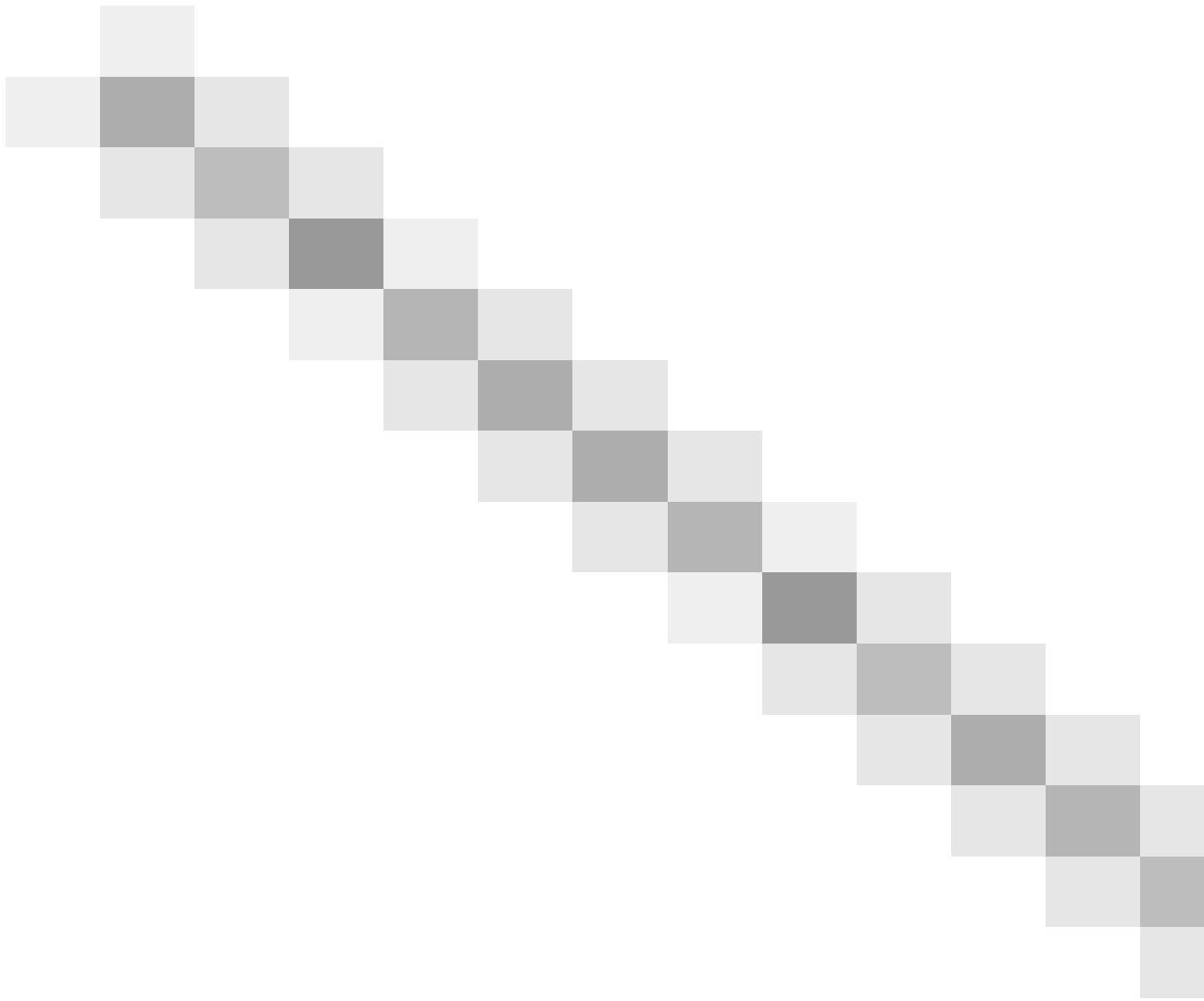
Pour le représentant de l'Union Africaine, Monsieur Mohamed Salem "la signature de cet accord entre la république Niger et l'UA constitue un évènement important dans les préparatifs de ce grand évènement", notant que "Le Niger sera indubitablement prêt pour le rendez-vous de Niamey de juillet 2019, et ce sommet sera historique".

Cette cérémonie s'est déroulée en présence du secrétaire général du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, Monsieur Ibrahim Sani Abani.

AS/CA/ANP-0083 Mai 2019

Image not found

http://www.anp.ne/sites/anp.dd/files/main/articles/img_20190515_111514_0.jpg



[2]

Tags:

[Niger-UA sommet de juillet 2019](#) [3]

[Afrique](#) [4]

Choisir un pays:

[Niger](#) [5]

[Lettre d'information de l'ANP](#) [6]

Source URL (modified on 16/05/2019 - 09:44): <http://www.anp.ne/?q=article/sommet-ua-2019-signature-d-un-accord-de-siege-entre-le-niger-et-la-commission-de-l-ua>

Liens

[1] <http://www.anp.ne/?q=profile/agence-nigerienne-de-presse>

[2] http://www.anp.ne/sites/anp.dd/files/main/articles/img_20190515_111514_0.jpg

[3] <http://www.anp.ne/?q=tags/niger-ua-sommet-de-juillet-2019>

[4] <http://www.anp.ne/?q=continents/afrique>

[5] <http://www.anp.ne/?q=pays-du-monde/niger>

[6] <http://www.anp.ne/?q=newsletter/lettre-d-information-de-l-anp>